

CONSEIL MUNICIPAL DU 18-05-2009

Présents : Marcel ALGOUD, Francis CHEVREUX, Christophe MORINI, Jacques L'HUILLIER, Jean-François BOUVAT et Mmes Marie-Danielle ARNAUD, Christine COTTIN, Valérie EYMARD.

Absents excusés : Frédéric BOLMONT (pouvoir à Christophe MORINI), Florence PESENTI (pouvoir à Francis CHEVREUX).

Absent non excusé : Pascal BRUNET.

Christophe MORINI a été nommé secrétaire.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 20/04/2009

Approuvé à l'unanimité.

DOTATION CANTONALE VOIRIE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enveloppe de subvention pour la dotation voirie 2009 est mise à disposition de notre commune par le Département. Elle représente 50 % d'un montant total de travaux de 29.630 € HT.

Pour cette année les travaux concernent les voies n°27 quartier des Chabottes pour un montant de 3.775,00 HT et n°15 quartier des Chaberts pour un montant de 2.295,00 HT.

Les autres travaux de voiries programmés au budget 2009 (réfection du parking de la mairie et route de la Fontoune) sont pris sur l'enveloppe voirie de 2008.

Suite à ces propositions le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'entreprendre les travaux ci-dessus pour un montant total de 6.070 € HT avec une subvention sur la dotation cantonale voirie de 3.095 € (50% des travaux réalisés HT). Le Conseil Municipal demande également au Département de basculer le montant de l'enveloppe cantonale voirie 2009 non utilisée soit 23.560 € HT (calculée sur la base d'un montant total de travaux à réaliser de 29.630 € HT) sur la Dotation Cantonale Patrimoine 2009.

DEMANDE DE DOTATION CANTONALE PATRIMOINE 2009

Suite à la demande de transfert du reliquat de la dotation voirie 2009 sur la dotation cantonale patrimoine 2009 pour un montant de 23.560 € HT, le Maire propose de demander des subventions pour les projets suivants :

Travaux de zinguerie suite à la rénovation prochaine de la toiture de la Mairie pour un montant de 2.578 € HT (subvention de 47,80%).

Achat de terrain (demande d'attribution du reliquat de la subvention CDP 2009).

Accepté à l'unanimité.

AMENDES DE POLICE 2009

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enveloppe de 2.000 euros a été attribuée à notre commune dans le cadre des amendes de police. Cette subvention doit être utilisée pour la mise en sécurité du village et des abords.

Pour cette année il propose de réaliser la mise en sécurité du parking du multiservice coté station d'épuration par la mise en place d'une glissière de sécurité pour 1.679,00 € HT et la mise en place d'un panneau sécurité enfant au hameau du Truc pour 257,00 € HT.

Accepté à l'unanimité.

LOTS DE BOIS

114 lots ont été tirés au sort.

QUESTIONS DIVERSES

➤ **Ecole numérique rurale 2009 :**

Le Maire a laissé la parole à Yves BAUDRIER, Directeur de l'école communal, pour présenter le matériel retenu pour l'élaboration du devis demandé dans le dossier de candidature.

Vu l'intérêt évident de ce dossier, le Conseil Municipal décide que si la candidature déposée est retenue, le montant nécessaire à l'achat du matériel soit 11.250 € HT (subvention attribuée de 9.000 €) sera porté au budget.

➤ **Coupes de bois 2009 :**

Suite aux propositions faites par les services de l'ONF, il est décidé à l'unanimité de mettre en vente sur pied des coupes dans la parcelle n°35 et de mettre en vente en bois façonnés des coupes dans la parcelle n°26.

➤ **Association Vercors Pétanque :**

Suite à la demande de l'association « Vercors Pétanque » de la mise à disposition d'un terrain communal à l'unanimité le Conseil Municipal décide de mettre à disposition gratuite le terrain communal se trouvant en dessous des tennis municipaux actuellement utilisé comme parking. Il sera demandé à l'association une participation pour charges divers (entretien, désherbage) d'un montant de 50 € par an.

La municipalité autorise la réalisation de travaux d'aménagement (pose de poteaux d'éclairage et de spots côté terrain de tennis, apport de graviers, pose de poteaux en bois sur les contours) à l'entière charge de l'association et précise que ce terrain sera laissé à disposition de la commune les jours de vogue.

➤ **Grotte de la Luire :**

Pour des questions de sécurité, il s'avère nécessaire de réguler le passage des piétons transitant du parking jusqu'au porche de la grotte de la luire.

Pour ce faire, le Conseil Municipal à l'unanimité, demande à la Sarl Cromignon, actuel exploitant du site, de mettre en place les moyens nécessaires.

➤ **Subvention exceptionnelle de l'Etat pour les travaux de la toiture de la Mairie :**

Dans le cadre du programme de rénovation de la toiture de la Mairie, le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande une subvention exceptionnelle de 6.000 € dans le cadre de la Réserve Parlementaire.

➤ **Parc acrobatique :**

M. BARNARIE a souhaité résilier son bail à compter du 1^{er} juin pour la location du terrain communal mis à disposition pour son activité. Tout le matériel lui appartenant sera démonté s'il ne trouve pas d'acquéreur pour son fond de commerce. Marcel ALGOUD rappelle que les grilles sont propriété de la commune et qu'il a informé le Service Montagne du Département de la volonté de la municipalité de retrouver une personne souhaitant s'installer dans cette activité.

➤ **Feu d'artifice :**

La proposition faite par la société Pyro-Light pour 19 séquences et un bouquet final a été retenue pour cette année pour un montant de 3.570 € TTC. Le feu d'artifice aura lieu le samedi 25 juillet lors de la fête du village.

➤ **Sentiers découverte :**

Afin de pouvoir prendre connaissance des premières propositions faites par l'Association Mille Traces chargée de ce dossier, une réunion est programmée avec les membres de la commission lundi 25/05/2009 à 18h00.

➤ **Parking vélos école :**

Suite à la demande de parents il semble nécessaire de réaliser du mobilier de rangement pour les vélos des enfants. Jacques L'HUILLIER est chargé de trouver des chablis.

➤ **Fête du Bleu 2010 :**

Suite à un accord avec les autres élus du plateau Marcel ALGOUD informe le Conseil que la Fête du Bleu devrait normalement devenir compétence de la CCV. L'année 2010 devrait concerner St Agnan. Un contact a été pris avec Chrystelle Hustache du SIVER responsable de l'organisation de la Fête du Bleu, qui va nous donner son avis sur les terrains utilisables pour l'implantation des chapiteaux et pour les parkings. Par la suite une concertation aura lieu avec les cultivateurs des terrains concernés et une décision collégiale sera prise avec l'ensemble des associations de St Agnan, les bénévoles et toutes les personnes concernées pour une décision définitive.

➤ **Inauguration de l'installation de l'Association Vercofil :**

Lundi 25/05 à 16h. Un article sera réalisé pour une insertion dans le prochain Journal du Vercors.

➤ **Site internet :**

Christophe MORINI rappelle que le but du site actuel est simplement informatif et que sa présentation reste minimale. Il n'est pas à exclure qu'une autre conception soit envisagée dans les années à venir en collaboration avec d'autres communes.

➤ **Syndicat Intercommunal des Eaux du Vercors :**

Christophe MORINI informe que l'inauguration de la nouvelle station d'épuration de St Agnan aura lieu le 26/05 en fin de journée de 18h à 19h pour les habitants et à 20h pour les élus.

Séance terminée à 23h00.

Prochain conseil : date à déterminer.